Envoyé en préfecture le 17/04/2020 Reçu en préfecture le 17/04/2020

Affiché le

SLOW

COMMUNAUTE D'ACID: 086-248600413-20200225-CA20XXXJAR0008A-CC GRAND CHATELLERAULT



Objet : Aliénation du véhicule pour sortie d'inventaire: Renault Trafic BM 448 QS

ARRETE DU PRESIDENT

Le Président de Grand Châtellerault,

VU l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriale relatif aux délégations des attributions du conseil communautaire.

VU la délibération n°2 du Conseil Communautaire du 25 septembre 2017 portant délégation de certaines attributions au président,

Vu l'instruction budgétaire M14

Vu la circulaire interministérielle CD 6955 du 31.12.96 relative à l'inventaire des actifs

Vu l'arrêté 2017/256 du 20 février 2017 du registre des arrêtés du personnel, portant délégation de fonction et de signature à Madame Maryse LAVRARD

CONSIDERANT l'état d'un véhicule qui doit sortir de l'inventaire de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault.

ARRETE

<u>ARTICLE 1</u> – Le présent arrêté a pour objet d'autoriser la sortie d'inventaire pour aliénation du véhicule suivant:

Véhicule	Immatriculation	Date de mise en service	N° Inventaire
RENAULT Trafic	BM 448 QS	01/03/1991	CCVGC-371

ARTICLE 2 - Ce véhicule doit être vendu, soit en l'état, le coût de remise en état restant à la charge de l'acquéreur, soit à la ferraille.

<u>ARTICLE 3</u> - La recette correspondante sera imputée sur la ligne budgétaire 810.6/775/3631 pour le bien figurant à l'inventaire.

ARTICLE 4 – Le Président dans un délai de deux mois à partir de son affichage Un recours contentieux peut être posé contre le présent a recours de la tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affiché le devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affiché le devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affiché le devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affiché le devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affiché le devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affiché le devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affiché le devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affiché le devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affiché le devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affiché le devant le tribunal administratif de Poitiers de la contraction de la c devant monsieur le maire suspendant ce délai.

Envoyé en préfecture le 17/04/2020

ARTICLE 5 - Monsieur le directeur des services de Châtellerault est chargé de l'exécution du présent arrêté.

CHATELLERAULT, le				
-------------------	--	--	--	--

Pour le président,

La vice-présidente déléguée Maryse LAVRARD